



SÉCURITÉ

MAITRISE DES RISQUES POTENTIELS LIES AUX NANOMATERIAUX POUR PREVENTEURS CERTIFICATION NANOCERT PRÉVENTEURS

OBJECTIFS

Intégrer le risque nano dans la politique de prévention des risques.
Identifier et évaluer les risques intrinsèques ou associés à la mise en œuvre de nanomatériaux.
Définir et valider les moyens de prévention et de protection en fonction des connaissances actuelles et des meilleures technologies disponibles.

Cette formation peut donner lieu à une certification de compétences Nanocert Préventeur délivrée par INERIS après passage d'un examen

CONTENU PÉDAGOGIQUE

LE RÉFÉRENTIEL NANOCERT ET SES MODALITÉS.

DÉFINITIONS, PROPRIÉTÉS ET ENJEUX DES NANOS :

- › Nanoparticules, nanomatériaux, nanotechnologies : définitions, caractéristiques et comportements,
- › Les enjeux technologiques, économiques, scientifiques, sociétaux, réglementaires, normatifs, sanitaires et environnementaux.

CRITÈRES D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS LIÉS AUX NANOS :

- › Les cibles professionnelles,
- › Les formes « nanos disponibles », L
- › Les risques pour la santé des travailleurs, pour l'environnement, pour la sécurité,
- › La responsabilité de l'employeur en matière de SST/des nanos vis-à-vis des nanos,
- › La métrologie des nanos,
- › Les mesures de prévention et de protection des risques nanos pour la santé-sécurité des travailleurs et l'environnement.

MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE MANAGEMENT DES RISQUES NANOS :

- › Les méthodes d'évaluation des risques nanos,
- › La maîtrise opérationnelle et les situations d'urgence,
- › La formation, sensibilisation, communication.

SUIVI ET ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION, DE MANAGEMENT DES RISQUES « NANOS » :



DURÉE

3 jours
20 heures



SESSIONS

- 25 - 27 juin 2019



LIEU

CPE Lyon



FRAIS D'INSCRIPTION (DÉJEUNER INCLUS)

1 425 € HT + 120 € HT
pour la certification



PUBLIC CONCERNÉ

Responsables, préventeurs, animateurs, coordinateurs santé et sécurité, services de l'inspection, toutes personnes participant à l'analyse des postes de travail, à la définition des consignes de sécurité et à la gestion des risques dans l'entreprise. Les stagiaires doivent justifier d'une expérience récente de 2 ans dans la prévention des risques et/ou dans la santé-sécurité au travail.

- › Le contrôle de l'exposition,
- › Traçabilité et surveillance médicale,
- › Paramètres entrant dans les indicateurs de management et de performance,
- › Veille réglementaire et scientifique.

En cas de demande de certification, le dossier du stagiaire doit être soumis à approbation par INERIS (CV du stagiaire accompagné d'une demande de certification de l'employeur)

Examen par QCM et étude de cas pour obtenir la certification volontaire NanoCERT Compétences.

Validité du certificat : 3 ans.

Coordonnées

CPE Lyon Formation Continue

Campus Saint-Paul – Bâtiment F • 10, Place des Archives – 69002 LYON

04.72.32.50.60

